

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 10 février 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-cinq et le dix février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 20.

Date de la convocation : 03/02/2025

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de M. PAULIN Samuel), MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe (Procuration de MME BONNET Céline), M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME BENSETTI Nawel), M. HEIM Philippe, M. KROL Alfred, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZÉ Émile, M. JOUANY Claude, MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration de MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline), MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 03/02/2025

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), MME BENSETTI Nawel (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline (Procuration à MME LAGHZAOUI Nawal), MME BONNET Céline (Procuration à M. BOUCHON Christophe), MME MALAQUIN Hélène, M. PAULIN Samuel (Procuration à M. DUFOUR Thierry).

Absents : M. ANTOINE Gérard, MME DUBOIS Océane, M. TROUCHES Michel, M. BAYLE Nicolas, M. COSQUER Cyril, M. ROYER Jacques

Secrétaire : M. BOUCHON Christophe.

N° DEL2025-03 : Validation annuelle du montant des concours à titre gratuit au profit des associations « Les Lucioles » et « Familles Rurales de Puygouzon ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est signataire d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Tarn. Il explique que, dans ce cadre-là, dès lors que la Commune met à la disposition d'associations du personnel ou des locaux, le Conseil Municipal doit valider annuellement le montant de ces concours gratuits, qu'il énumère ci-après :

Concours à titre gratuit réels 2024 :

CRÈCHE « LES LUCIOLES »

- Mise à disposition des locaux : 12 552.00 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 17 489.00 €
- Entretien et réparations : 7 818.94 €

FAMILLES RURALES DE PUYGOUZON

○ ACTIVITÉ CENTRE AÉRÉ « LE DIABOLO »

- Mise à disposition de locaux : 11 558.49 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 4 980.08 €
- Entretien et réparations : 1 347.42 €

○ **ACTIVITÉ A.L.A.E.**

- Mise à disposition de locaux : 8 661.51 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 3 731.89 €
- Entretien et réparations : 1 009.70 €
- Mise à disposition personnel 17 674.02 €

○ **ACTIVITÉ A.D.J. : ACTION DES JEUNES**

- Mise à disposition de locaux : 2 000.00 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 609.29 €
- Entretien et réparations : 164.85 €

Concours à titre gratuit prévisionnels 2025 :**CRÈCHE « LES LUCIOLES »**

- Mise à disposition des locaux : 12 552 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 20 000 €
- Entretien et réparations : 8 000 €

FAMILLES RURALES DE PUYGOUZON○ **ACTIVITÉ CENTRE AÉRÉ « LE DIABOLO »**

- Mise à disposition de locaux : 11 600 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 5 000 €
- Entretien et réparations : 1 500 €

○ **ACTIVITÉ A.L.A.E.**

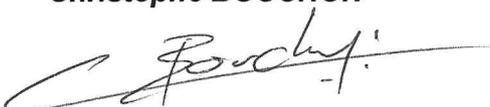
- Mise à disposition de locaux : 8 700 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 3 800 €
- Entretien et réparations : 1 500 €
- Mise à disposition personnel 18 000 €

○ **ACTIVITÉ A.D.J. : ACTION DES JEUNES**

- Mise à disposition de locaux : 2 000 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 1 000 €
- Entretien et réparations : 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le montant des concours à titre gratuit réels 2024 ;
- **VALIDE** le montant des concours à titre gratuit prévisionnels 2025.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme**Le secrétaire de séance****Christophe BOUCHON**

Le Maire**Thierry DUFOUR**